Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026098-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 08 octobre 2026

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du mardi 29 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Magali LE VIQUEL donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : Mme Angélique CADORET

DELIBERATION N°2026/98

REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE PASSE-PORT ACTUALISATION

Rapporteur : Mme Salomé TOITOT

Afin de poursuivre l'amélioration du service rendu aux usagers de la médiathèque municipale et d'harmoniser les pratiques au sein des médiathèques du Pôle Rose, il est proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur en remplacement de celui approuvé en 2020.
Cette révision a pour objet d'actualiser les dispositions existantes afin de tenir compte de l'évolution des services proposés et de formaliser certaines pratiques déjà mises en œuvre au sein du réseau.

Les principales évolutions du règlement concernent notamment :

- l'augmentation des quotas de prêts, avec la possibilité d'emprunter jusqu'à 15 documents imprimés, des CD sans limitation de nombre et jusqu'à 5 DVD ;
- l'encadrement de nouveaux types de prêts portant sur les objets, les jeux vidéo et les jeux de société ;
- la généralisation des services numériques dans l'ensemble des cinq médiathèques du Pôle Rose ;
- l'assouplissement des conditions d'emprunt des nouveautés « roman adulte », limitées désormais à deux ouvrages simultanés ;
- l'intégration explicite des dispositions relatives à la protection des données personnelles conformément à la réglementation en vigueur ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026098-DE

- la formalisation des modalités d'inscription des personnes morales ;
- la précision selon laquelle le règlement intérieur est signé par le Maire à chaque nouveau mandat ou changement d'équipe municipale.

ANNEXE A – REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le projet de règlement intérieur de la médiathèque annexé à la présente délibération ;

- **d'approuver** le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale, annexé à la présente délibération ;

- **de préciser** que ce règlement se substitue à celui adopté en 2020 et entrera en vigueur dès son caractère exécutoire ;

- **d'autoriser** le Maire à signer ledit règlement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 09 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.